

RESOLUTION SUR L'AGRESSION DE MERCENAIRES CONTRE
LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Trente-huitième Session Ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 22 au 28 février 1982,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de la République des Seychelles sur l'ignoble et lâche agression perpétrée le 25 novembre 1981 contre son pays, par un groupe de mercenaires à la solde de l'impérialisme international ;

Considérant que cette agression contre les Seychelles et celles qui ont été menées contre d'autres pays africains font partie d'une stratégie globale de l'impérialisme international dans son offensive de déstabilisation et de reconquête des Etats indépendants et souverains d'Afrique ;

Considérant que dans la mise en oeuvre de cette stratégie, le régime fasciste et raciste de l'Afrique du Sud joue un rôle de gendarme contre les pays de la Ligne de Front et d'autres pays africains ;

Rappelant la convention sur le mercenariat adoptée par la 14ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Rappelant la résolution 496 (1981) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'agression contre la République des Seychelles ;

Profondément indigné par cet acte barbare et préoccupé par le grave danger que constitue le mercenariat pour les peuples et les Etats Africains,

1. FELICITE le vaillant peuple des Seychelles et son Gouvernement pour l'éclatante victoire remportée sur les vils mercenaires à la solde de l'impérialisme international.

2. CONDAMNE vigoureusement cette agression armée contre le peuple et l'Etat des Seychelles.
3. CONDAMNE énergiquement le régime fasciste et raciste de l'Afrique du Sud pour avoir conçu, organisé et financé l'exécution de cette barbare agression.
4. DENONCE avec une vive indignation la violation par ce groupe de mercenaires des règles de sécurité de l'aviation civile et le détournement d'un avion civil avec ses passagers.
5. CONDAMNE avec force l'Afrique du Sud et tous les pays qui la soutiennent dans la mise en œuvre de sa politique odieuse d'expansionnisme, de déstabilisation et d'agressions répétées contre les Etats africains indépendants et souverains.
6. REAFFIRME son soutien indéfectible au gouvernement seychellois et son entière solidarité au vaillant peuple des Seychelles dans sa lutte pour la défense de sa souveraineté et l'intégrité de son Territoire.
7. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA et au Comité Consultatif pour les Affaires Administratives, Budgétaires et Financières d'examiner la possibilité d'accorder une aide financière à la République des Seychelles qui a subi d'importants dommages matériels durant cette agression.
8. LANCE un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient dans les meilleurs délais la convention de l'OUA sur le mercenariat.
9. LANCE également un appel aux Nations Unies pour accélérer les travaux d'élaboration de la Convention Internationale contre le recrutement, le financement et l'accueil des mercenaires pour assurer par la suite sa signature et sa ratification par tous les Etats membres.

10. LANCE un appel à tous les Etats membres et à la Communauté Internationale pour qu'ils apportent leur assistance à l'effort de reconstruction nationale des Seychelles à la suite des graves et importants dommages causés par cette agression armée des mercenaires.
11. INVITE tous les Etats membres à soutenir sans réserve le Gouvernement Seychellois dans toute action qu'il entreprendra à l'ONU et au sein d'autres Organisations Internationales pour la défense de sa juste cause.
12. DESIGNNE les pays suivants pour envoyer leurs représentants à un niveau élevé pour appuyer les revendications fondées du Gouvernement des Seychelles au cours de l'examen par le Conseil de Sécurité des Nations Unies du document sur l'agression des mercenaires contre le pays :
 - ANGOLA
 - ALGERIE
 - BENIN
 - BOTSWANA
 - TANZANIE
13. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de faire rapport à la 39ème Session du Conseil des Ministres sur la mise en oeuvre de la présente résolution.